LE SNPI EST MEMBRE

Commission Nationale de la Copropriété

La Commission relative à la Copropriété, créée par arrêté du 4 août 1987, est chargée de répertorier les difficultés d'application de la loi fixant le statut de la copropriété (loi du 10 juillet 1965), de rechercher des solutions et de proposer aux gouvernement des modifications législatives ou réglementaires.



CEPI

Créé en 1990, le Conseil Européen des Professions Immobilières (CEPI) est une association internationale sans but lucratif qui a son siège à Bruxelles. Elle est la principale association professionnelle européenne des agents immobiliers et des administrateurs de biens.

Dans un contexte européen en plein développement, les agents immobiliers et les administrateurs de biens ont tenu à lui confier une mission commune: soutenir les transactions immobilières européennes et transfrontalières, en valorisant et renforçant la fonction et l'action des professionnels immobiliers.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration.

www.cepi.eu

CNC: Commission Nationale de Concertation

La Commission Nationale de Concertation a pour mission de contribuer à l'amélioration des rapports entre bailleurs locataires de locaux à usage d'habitation. A cet effet, elle comprend des représentants d'organisations représentatives de bailleurs, locataires et gestionnaires et émet des avis et des propositions.



AMEPI

L'AMEPI est un outil permettant aux agents immobiliers de mettre en commun leurs mandats exclusifs au sein d'un même fichier informatique. La mise en place de ce fichier vise à accroître la part de marché des professsionnels de l'immobilier:

- en augmentant l'offre de biens proposée par les agences,
- en facilitant l'obtention de mandats exclusifs.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration.

www.amepi.fr



CEFI: Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Immobilier

Les accords nationaux interprofessionnels (A.N.I) ont initié depuis 1991 la création d'une Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle (CPNEFP). Ces textes ont une valeur obligatoires puisque étendus par le ministère du travail. Concernant la branche de l'immobilier, notre CPNEFP est formalisée par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Immobilier (CEFI).



FIABCI

Depuis sa création il y a 52 ans, la FIABCI (la Fédération Internationale des Professions Immobilières) s'est forgée une réputation enviable de porte-parole authentique de l'immobilier international. Sa composition pluridisciplinaire et véritablement internationale fait que la FIABCI ne sert l'intérêt d'aucun parti politique ni d'aucun pays. Son impartialité et ses missions orientent naturellement les O.N.G. vers la FIABCI à l'échelle nationale comme internationale.

Le SNPI est membre du Conseil d'Administration et du bureau du conseil d'administration de FIABCI France.

www.fiabci.com

COPI: Comité des Organisations Patronales des Professions Immobilières

Cette union de syndicats a pour objet de regrouper les moyens nécessaires pour assurer pleinement les responsabilités incombant aux organisations syndicales patronales (consultation, communication...) lors des différentes négociations qui sont amenées à se tenir (emploi, salaires, formations, classification...).



TEGOVA

Créée en 1999, TEGOVA est une organisation regroupant des associations nationales d'experts immobiliers. Son principal objectif est la création et le développement de standards pour l'évaluation immobilière, la formation et la qualification des experts, ainsi que l'établissement de règles éthiques pour les évaluateurs. TEGOVA soutient ses associations membres au sein des pays de l'Union européenne et des marchés émergents d'Europe centrale et de l'est, dans l'introduction de ces standards. Son but est de créer une plateforme ouverte à de nouveaux pays européens offrant la possibilité de s'exprimer d'une seule voix sur l'expertise immobilière. A ce jour TEGOVA représente les intérêts de 43 associations dans 26 pays pour 120 000 membres.

www.tegova.org